



Contrat N° ~~FEF~~ - 0015

Passé en Application des dispositions de l'arrêté n°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les Modalités d'Application du décret n°2015-0604/P-RM du 25 Septembre 2015 modifié, portant code des Marchés Publics et des Délégations de Services Publics.

APPROUVE LE : 19/03/2024

NOTIFIE LE : _____

**OBJET : ACHAT DE TABLES-BANCS EN SUPPORT METALLIQUE , LOT (02)
POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION D'ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE
KIDAL**

TITULAIRE : SOCIETE LAFIA SERVICES ET DISTRIBUTION-SARL

**MONTANT DU MARCHÉ : VINGT HUIT MILLIONS SOIXANTE SEPT MILLE
TROIS CENT TROIS (28 067 303) F CFA.**

DÉLAI D'EXÉCUTION : (03) MOIS

FINANCEMENT : BUDGET D'ETAT – EXERCICE 2024

IMPUTATION BUDGETAIRE : 410/908, PROG : 908/2.041

CHAPITRE : 22-3-2000-0527-018-081003-NAT : 60-6-9-03

ENREGISTRE au Service des Impôts

Enregistre a Kidal le 23-04-24
Vol. 91, Fol. 01, Bordereau.....
Reçu Sept Cent... 1.128
mille/1.128 Cents/0
Soixante-sept... F CFA
L'Inspecteur de l'Enregistrement

Redevance Régulation = 23.785.850 x 0,15% = 3,57 G F CFA
DE = 23.785.850 x 3% = 713.57 G F CFA



ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

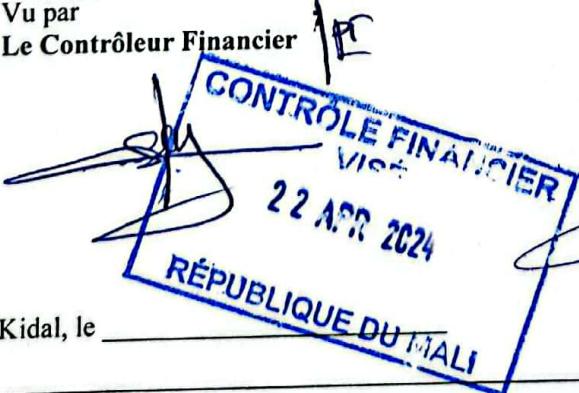
ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13: SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif à l'achat de tables-bancs en support métallique (lot N°02) pour le compte de la Direction d'Académie d'Enseignement de Kidal, conclu entre la Direction Régionale du Budget de Kidal et la Société Lafia Services & Distribution faisant élection de domicile à Kidal passé après Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte, pour un montant de **VINGT HUIT MILLIONS SOIXANTE SEPT MILLE TROIS CENT TROIS (28 067 303) francs CFA toutes taxes comprises**, financé par le Budget d'Etat à hauteur de 100.% pour un délai d'exécution de 90 jours conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

<p>Lu et accepté par Le fournisseur</p> <p> Kidal, le <u>19/03/2024</u></p>	<p>Conclu par Le Directeur Régional du Budget</p> <p> Kidal, le <u>19/03/2024</u></p>
<p>Vu par Le Contrôleur Financier</p> <p> Kidal, le _____</p>	<p>Approuvé par Le Gouverneur</p> <p> Kidal, le <u>18/03/2024</u></p>

DIRECTION REGIONALE DES MARCHES
PUBLICS ET DES DELEGATIONS
DE SERVICE PUBLIC13 FEV 2024
Kidal, le*Le Directeur Régional*No - 0009
N°2024 -/DRMP-DSP/KI

à

*Monsieur le Directeur Régional
du Budget de Kidal*

Réf : V/BE n° 2024-018/ DRB-KI en date du 12/02/2024

Objet : Demande de renseignement et de prix à compétition ouverte (DRPCO) N° 001/DRB-KI du 12/02/2024
relative à l'achat de fournitures de bureau, des tables-bancs en support métallique, des pièces de rechanges et lubrifiants pour véhicules et l'entretien des matériels informatiques pour le compte de la Direction d'Académie d'Enseignement de Kidal en quatre (04) lots

Financement : Budget d'Etat, exercice 2024.

Monsieur le Directeur,

Par bordereau ci-dessus, en référence, vous avez bien voulu transmettre pour avis juridique, la demande de renseignement et de prix à compétition ouverte (DRPCO) citée en objet.

L'examen de cette demande n'appelle pas de la part de mes services techniques, une observation particulière.

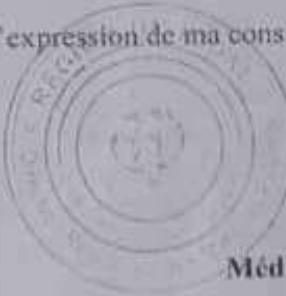
En ce qui concerne les caractéristiques techniques, je vous saurai gré, avant toute publication, de bien vouloir recourir aux services publics techniques compétents en la matière.

La demande reçoit l'approbation de mes services après la prise en charge de la recommandation ci-dessus. Cependant, je vous demande de bien vouloir vous assurer de l'existence effective des crédits y afférents avant de procéder à son lancement.

En application des dispositions de l'article 16.3 de l'Arrêté n° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, vous disposez de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la présente pour procéder à la publication.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le 13
02 2024



Kotié SAMAKE
Médaillé du Mérite National

DIRECTION GENERALE DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Kidal, le

18 MARS 2021

DIRECTION REGIONALE DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
KIDAL

N°00012 /MEF/DGMP-DRMP-DSP-KI

Le Directeur Régional des Marchés
Publics et des Délégations de Service
Public de KIDAL

A

Monsieur le Directeur Régional du Budget
de KIDAL

Réf. : V/BE/N°021/DRB-KI du 15 mars 2024

Objet : Rapport de dépouillement et de jugement des offres de la Demande de Renseignement et de
Prix à Compétition Ouverte (DRPCO N° 01/DIRB-KI/2024) relatif à l'achat de fournitures de bureau,
de tables bancs en support métallique, de pièces de rechanges et lubrifiants pour véhicules et
l'entretien du matériel informatique en quatre (04) lots pour le compte de la Direction
d'Académie d'Enseignement de Kidal.

Financement : BUDGET D'ETAT, exercice 2024

Monsieur le Directeur,

Par bordereau d'envoi ci-dessus cité en référence, vous avez bien voulu transmettre pour avis juridique, à la Direction Régionale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public de Kidal, le rapport de dépouillement et de jugement des offres visé en objet ainsi que les projets de marché y afférents

Suite à l'examen du dossier et s'agissant du rapport de dépouillement et de jugement des offres, j'ai l'honneur de vous informer que je ne formule pas d'objection à l'attribution provisoire des différents marchés faite par vos soins. Il s'agit respectivement de

- Lot 1 : Achat de fournitures de bureau à LAFIA Service et Distribution - SARL, près de l'école B.A.M de KIDAL, Tél: 66 08 22 03/ 76 08 22 03, NIF : 091000901A, pour un montant TTC de huit millions quatre cent vingt un mille six cent (8 421 600) F CFA et un délai de 90 jours ;
- Lot 2 : Achat de tables bancs en support métallique à LAFIA Service et Distribution - SARL, près de l'école B.A.M de KIDAL, Tél: 66 08 22 03/ 76 08 22 03, NIF : 091000901A, pour un montant TTC de vingt huit millions soixante sept mille trois cent trois (28 067 303) F CFA et un délai de 90 jours ;
- Lot 3 : Achat de pièces de rechanges et lubrifiants pour véhicules à LAFIA Service et Distribution - SARL, près de l'école B.A.M de KIDAL, Tél: 66 08 22 03/ 76 08 22 03, NIF : 091000901A, pour un montant TTC de cinq millions six cent quatorze mille quatre cents (5 614 400) F CFA et un délai de 90 jours ;

- *Lot 4 : Entretien du matériel informatique à Massa Souleymane SANOKO MECA-TECH, GAO, Tél : 76 37 92 22 /66 73 64 78, NIF : 0710 00749Y, pour un montant TTC de huit millions quatre cent vingt un mille six cent (8 421 600) F CFA et un délai de 90 jours.*

En application des dispositions de l'article 24.2 de l'Arrêté n°2020 - 1560 /MEF-SG du 22 avril 2020, fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 modifié, portant code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, il vous revient d'informer tous les soumissionnaires par écrit du résultat de l'évaluation avant de poursuivre la procédure. La preuve de cette information doit être transmise à mes services, pour attribution.

S'agissant des projets de marché joints au rapport, je ne formule pas d'objection sur leur contenu.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir les introduire dans le circuit de signature et d'approbation après vérification de la disponibilité effective des crédits y afférents.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Directeur

Monsieur Oussouby SACKO
Administrateur Civil